



Bulletin municipal n°20

Rédaction : l'équipe municipale

Janvier 2021

Édito

Commune de Le Housseau-Brétignolles

Chers Housséens-Brétignollais,

Déjà 20 ans que je vous adresse mes vœux par le biais de ce bulletin annuel.

Nous avons l'habitude de nous retrouver le dernier samedi de janvier pour partager la traditionnelle galette des rois et avoir aussi l'occasion d'avoir quelques instants de convivialité.

Malheureusement le contexte sanitaire que nous traversons et les mesures de confinement « même assouplies » que nous connaissons nous conduisent raisonnablement à annuler cette cérémonie pour des questions de respect des règles sanitaires qui restent en vigueur et de la prudence qu'elle génère dans tous nos comportements... et peut-être encore pour une longue période.

Depuis 20 ans, je suis très attaché à la cérémonie de vœux, à ce moment d'échanges qui nous permet, au conseil municipal et à moi-même, de vous recevoir et de commencer ensemble l'année nouvelle. Je regrette très sincèrement cette impossibilité de nous rencontrer !

J'espère, malgré cette conjoncture particulière, que vous avez pu passer de bonnes fêtes de fin d'année avec vos proches.

Au nom du conseil municipal et du personnel, je vous adresse tous nos souhaits les plus sincères de bonheur et surtout de bonne santé.

Je terminerai ces vœux de nouvelle année par cette citation de Bossuet : « L'homme souffre plus de ne pas savoir ce qu'il est capable de faire ». En effet, chacune et chacun d'entre nous peut, à son niveau, réaliser et accomplir de grandes choses pour lui-même et pour les autres. Il faut seulement en avoir pleine conscience !

Pour l'année qui s'ouvre devant vous, je vous souhaite de croire en vos capacités pour rendre vos vies meilleures pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année !

Jean-Paul Coisson.



Nos joies, nos peines en 2020 Travaux réalisés Projets 2021	Présence verte La taxe d'aménagement Infos SIAEPAC de la Fontaine Rouillée
Dépenses et recettes 2019 Bon à savoir Commémorations	Infos communautaires Actualités du moment
Vie locale Services de proximité Réso'Ap	<i>Bonne lecture !</i>

Horaires d'ouverture de la
Mairie au public



Le mercredi de 14 h 30 à 19 h 00

Le vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

☎ 02 43 04 41 81

Mail : mairie.lehousseau@orange.fr

LA COMMUNE



Veillez nous excuser si nous avons oublié quelqu'un dans cette rubrique !

NOS JOIES, NOS PEINES en 2020



Félicitations aux parents !

- **Naissances de :**

Gabin GASNIER (Belle Vue) le 22 février 2020 - fils de Jérémy GASNIER et de Sandrine LAUNAY

Thiago COEURET (2 rue des Champs) le 02 novembre 2020 - fils de Ludovic COEURET et de Élodie COULANGE

- **Arrivées de :**

Mr et Mme Roger HERVÉ (Les Hauts Rochaux)

Mr et Mme Jacques CHAUVÉAU (La Sirardière)

Mme Aurore HOSSARD (Marcent)

Mme Laurine NACFAIRE (Les Hauts Rochaux)

Bienvenue dans notre commune !



- **Départs de :**

Mr Hermès DELBAR (Le haut Boulay)

Mr André DEROUAULT (Les Hauts Rochaux)

Mme Marie BOULENT (Marcent)

Mme Édith VIVILLE (Le Champ Joly)

Mr et Mme Thomas ENGLISH (3 Rue des Vallées)



Sincères condoléances à la famille et aux amis...

Mr Paul ROBINET nous a quittés le 27 janvier 2020
Mr Rémi HÉROUX nous a quittés le 29 mars 2020



Merci de vous présenter à la mairie pour tout changement intervenu dans votre foyer : arrivée, départ, inscription sur la liste électorale, etc...



Jean-Paul COISONON
Maire



Romain BOUDIN
1er Adjoint



Valérie FLANDRIN
2ème Adjointe



Steven BOUDIN
Conseiller municipal



Patricia DURAMÉ
Conseillère municipale



Jonathan GASNIER
Conseiller municipal



Jérôme MORICE
Conseiller municipal



Virginie PÉTRON
Conseillère municipale



Maxime POTTIER
Conseiller municipal



Patrick ROUILLON
Conseiller municipal



Christian DE LA BARRIÈRE
Conseiller municipal

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

TRAVAUX 2020



~ Début septembre 2020, l'entreprise Eiffage a installé une conduite multitubulaire en tranchée sous accotement dans le cadre du déploiement du réseau Fibre Optique.

La mise en place de ce nouveau réseau permettra d'avoir une meilleure réception et une transmission Internet beaucoup plus rapide.



~ **Renforcement et sécurisation de la ligne haute tension** : Pour éviter des baisses de tension et des incidents électriques entre les lieux-dits « La Sirardière » et « Remieu », TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53 a renforcé la ligne haute tension. Coût des travaux : 170 000,00 € HT pris en charge par TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53





« Le Saussay »



« La Chopinière »

Coût HT
des travaux



TRAVAUX DE VOIRIE en viaself

Ces travaux ont fait l'objet d'une **subvention** dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de **9 452,10 €**



MISE EN PLACE d'un **poteau photovoltaïque** (autonome) avec ampoules LED afin d'éclairer le carrefour au regard de l'abri bus et ainsi sécuriser la présence des écoliers en attente du bus.

Cette implantation a été faite en collaboration avec TERRITOIRE ÉNERGIE MAYENNE pour un coût de **3 102,35 € HT**.

TERRITOIRE ÉNERGIE participe à la hauteur de 775,61 € HT.

Mise en place d'un **panneau « chaussée rétrécie »** au lieu-dit « Maison Neuve » - toujours dans le cadre de la sécurisation afin d'éviter que les engins trop larges empruntent la route et endommagent les habitations riveraines. La commune de Ste Marie du Bois va procéder de la même façon de son côté.



PROJETS 2021

☑ Nous poursuivons l'amélioration de la sécurité des piétons et des usagers de la route en faisant l'**aménagement** des **trottoirs** de la **rue du Mont de la Croix** et l'**aménagement** du **Boulevard Marguerite**.

Ces travaux d'investissement, estimés à 36 398,00 € HT, font l'objet d'une demande de subvention



☑ **Église** de **Brétignolles-le-Moulin** : la toiture et la porte d'entrée de l'église - très abimées par le temps - vont être rénovées.



CHARGES 2019

Compte Administratif voté le 04 mars 2020

Charges à caractère général (cantine, fournitures administratives, eau...)	50 485,84 €
Charges de personnel (salaires et cotisations)	42 277,16 €
Charges gestion courante (cotisations obligatoires, atténuations de produits...)	69 963,76 €
Charges financières (remboursement des intérêts des emprunts...)	2 087,90 €
Charges exceptionnelles (bourses, prix, écritures comptables) et écritures d'ordre	4 447,10 €
Dépenses d'investissement (travaux divers, remboursement du capital des emprunts et déficit reporté)	139 122,04 €
Total général des dépenses	308 383,80 €

PRODUITS 2019

Produits des services (concession cimetière, cantine scolaire...)	9 566,16 €
Impôts et taxes (contributions directes)	137 712,00 €
Dotations de l'État	72 600,59 €
Produits de gestion courante (loyers, fermages, remboursements divers...)	4 383,38 €
Produits financiers, transfert de charges et produits exceptionnels	4 701,34 €
Recettes d'investissement (subventions d'équipements, emprunts et écritures d'ordre et excédent reporté)	165 831,51 €
Total général des recettes	394 794,98 €

À la clôture de l'exercice 2019, il est constaté un excédent de 86 411,18 €



Total :
627,50 €

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

ADMR de Lassay-les-Châteaux	374,00 €
ÉPICERIE SOCIALE de Lassay (ASI)	123,50 €
Association Sportive du Collège de Lassay	100,00 €
SPA de la Mayenne	30,00 €

DISTRIBUTION DES MASQUES

Merci aux bénévoles qui ont distribué les masques le 08 mai 2020.



Les personnes qui n'ont pas eu de masques cet été peuvent venir en mairie en récupérer (2 par personne).

TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ...

Suite aux **réclamations récurrentes**, rappel du cadre réglementaire des **horaires autorisés** pour les **travaux extérieurs** et **véhicules motorisés** en vertu de l'arrêté préfectoral n° 93-0144 du 17 février 1993 (article 5) :

Jours ouvrables : 8h30–12h et 14h30–19h30
Samedi et mercredi : 9h00–12h et 15h00–19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00–12h00

Ces règles concernent bien entendu l'ensemble de la commune !



MALGRÉ nos différentes informations, la **divagation de chiens et de chats** est **toujours constatée**. Nous faisons appel à votre sens civique pour éviter ces désagréments (poubelles éventrées, excréments dans les jardins...). Ces obligations vous incombent afin d'assurer la sécurité de tous. Nous vous rappelons que tout animal en divagation peut être mis en fourrière : les frais sont à la charge du propriétaire. Par ailleurs, **prenez** toutes **les dispositions pour éviter les aboiements intempestifs**.

Malgré le balayage régulier dans le bourg (qui représente des charges financières assez importantes), nous constatons des **chutes excessives de fumier, de maïs, de lisier...** nous vous invitons à **éviter la surcharge** dans les transports et à **nettoyer après votre passage** pour le bien-être de tous !



Pour rappel : La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération - voire même à 30 km/h à certains endroits...

Votre responsabilité est engagée en cas de problème et / ou d'accident !

- Tout auteur de dépôts sauvages identifié par le service déchets recevra une facture de 80 € valant pour prestation de nettoyage



Si vous n'avez pas de badge... vous l'avez perdu... **ne pas hésiter à venir en mairie**.

En cas de dysfonctionnement du système, vous pouvez aller déposer dans un autre CSE sur tout le territoire de Mayenne Communauté.

COMMÉMORATIONS



En mémoire des Anciens Combattants, les Housséens-Brétignollais se réunissent tous les ans à l'occasion de la commémoration du 8 mai.

Cette année, en raison de la situation sanitaire, la Préfecture interdisait tout regroupement.

Une gerbe a été néanmoins déposée pour le souvenir.

Cérémonie du 11 novembre



Pour préserver nos porte-drapeaux âgés, deux jeunes élus ont été sollicités : merci à Jonathan GASNIER et à Romain BOUDIN.



Discours du 11 novembre

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis 2 ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de 2ème classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui oeuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Sol-

dat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'oeuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat

des Épargés, en écrivain et en porte-étendard de Ceux de 14. Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha ».

LE COLIS DE NOËL DES « CHEVEUX BLANCS »



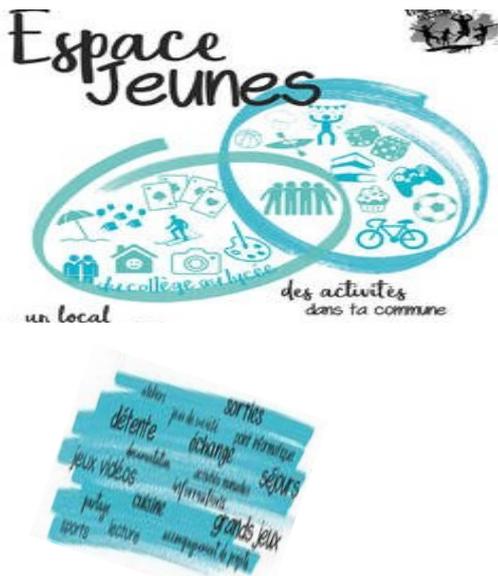
Happy New Year

Contrairement à nos engagements, en raison de la crise sanitaire actuelle, nous n'avons pas pu organiser le repas des « Cheveux Blancs » en 2020.

Pour leur apporter un brin de joie au moment des fêtes de fin d'année, le conseil municipal a décidé d'offrir un panier garni à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

Bonne Année !

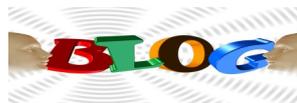
INFOS JEUNES



Les jeunes ne sont pas oubliés : nous pensons bien à eux !

La commune adhère au **Service Jeunesse** de **Mayenne Communauté** afin de faire bénéficier d'activités diverses et de séjours. L'année 2020, malheureusement, n'a pas été propice à l'organisation de regroupements. Cependant, le conseil municipal reste attentif à vos demandes et souhaits.

Nous espérons que 2021 verra une reprise effective de vos activités préférées. **Si vous avez des questions, des idées, des propositions, ne pas hésiter à prendre contact avec la mairie.**



espace-jeunes-cchl eklablog.com

CONNAISSEZ-VOUS ?



François DELÉTANG

« C'est la 4ème année que nous produisons du jus de pommes et de poires de nos vergers familiaux.

Nous réalisons toutes les étapes (cueillette, transformation et mise en bouteille) ici, sur la commune de Le Housseau-Brétignolles, au lieu-dit « Le Bas Mézeray ».

Notre jus est 100 % pur jus et bio depuis l'année dernière. Nous le proposons en vente directe au Mézeray et nous le commercialisons à Intermarché de Lassay-les-Châteaux.

N'hésitez pas... goûtez-les ! »



PARC MAYENNE

Clare et Simon LEAVETT sont les gérants du parc résidentiel de loisirs - situé au lieu-dit « La Robillardière ».

« Quand nous avons entendu parler du Covid-19 en début d'année, cela nous a inquiété : pas de visites, pas de vacances... les clients qui ne peuvent pas venir... Comment pourra-t-on continuer ?

Même si les clients ne viennent pas, il y a toujours de l'entretien à faire : grâce à une météo clémente, nous avons pu tondre, faire de la peinture, faire le ménage dans les mobile home, préparer la piscine...

Malgré tout, nous avons accueilli 10 nouveaux clients en 2020 (4 qui ont acheté un mobile home déjà installé et 6 mobile home neufs). La plupart sont venus visiter cet été. Un protocole sanitaire strict a été mis en place pour les lieux publics et la piscine - ce qui a rassuré nos clients.

Merci à toutes et tous pour votre aide ! Finalement, 2020 a été une bonne année ».

Contact : 02.43.00.29.37

Bonne année 2021 !

Happy new year !



LES PETITS BOIS

Sur la commune du Housseau-Brétignolles, se situe une charmante propriété appartenant à Mr et Mme Rémy ROBVEILLE.

Entrez dans ce domaine merveilleux où les animaux sauvages (oiseaux, lapins...) et les poissons vivent en harmonie avec la nature.

Le bâti a fait l'objet de plus de 10 ans de restauration par son propriétaire, menuisier passionné.

La vue sur la campagne ou le repos au bord de l'étang d'environ 1 hectare sont très appréciés par les clients.

En famille, les enfants sont ravis de découvrir la nature, les jeux et les vélos mis à disposition. Si vous avez envie de pêcher, seul ou avec vos enfants ou vos amis, l'étang privé vous permettra de vous exercer.

Pour vos sorties, les propriétaires vous guident sur les animations, les visites organisées dans la région.



Accueil : 10 personnes

Chambres : 5

Animaux acceptés

Contact : 02.43.04.01.72



SERVICES DE PROXIMITÉ



02 43 08 46 96

lassay.admr@orange.fr

pour tous, toute la vie, partout

Lassay-les-Châteaux

L'ADMR intervient sur les communes de Le Housseau-Brétonnelles, St Julien-du-Terroux, Lassay-les-Châteaux, Ste Marie-du-Bois, Rennes-en-Grenouilles et Thuboeuf.

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

ENTRETIEN
DE LA
MAISON

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS



L'ADMR,
toujours à vos côtés !

Dans le respect des gestes barrières.



msap@mayennecommunaute.fr

02 43 00 16 36

15, Grande Rue
53110 Lassay-les-Châteaux

HORAIRES :

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-12h30 et l'après-midi sur rendez-vous

Vendredi : 8h30-12h30

Les permanences de la MSAP :



Lundi de 11h à 12h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h



Mercredi de 9h à 12h sur rendez-vous



2^e et 4^e lundi de chaque mois de
9h à 12h sur rendez-vous



Lundi et mercredi de 14h à 17h
sur rendez-vous

Vendredi de 9h à 12h sur rendez-
vous



2^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h

La Maison de Services au Public de Mayenne Communauté accompagne les habitants dans leurs démarches administratives.

Accueil gratuit et ouvert à tous.

Seul à partir d'un accès libre à Internet ou accompagné individuellement par l'animatrice, vous pourrez gérer les questions quotidiennes liées à la famille, au logement, à la recherche d'emploi, à la santé, à la retraite, aux déchets et à l'énergie.

RESO'AP... accompagnement, présence et solidarité

Accompagnement personnalisé par des bénévoles proches de chez vous :



Adhésion annuelle : 5,00 €

Tarif (inscription obligatoire) : 0,55 €/km quel que soit le temps d'attente

À noter : 0,32 €/km revient au bénévole

Les bénévoles et bénéficiaires sont couverts par l'assurance de l'association.

- Vous souhaitez devenir bénévole ?
- Vous souhaitez devenir bénéficiaire ?

Prendre contact avec :

Réseau Social d'Aides à la Personne

30 rue Paul Ligneul

72000 LE MANS

Du lundi au vendredi :

9h-12h / 14h-16h30

02.43.39.44.49

contact@resoap.fr



PRÉSENCE VERTE, libres d'être actifs



1 DÉCLENCHEMENT ET APPEL
Une chute, un malaise...
J'appuie sur mon médaillon

2 DIALOGUE
L'appel est pris en charge par la centrale d'écoute Présence Verte

3 INTERVENTION
Présence Verte prévient mes proches ou les secours si nécessaire

La téléassistance notre métier

A partir de 13€/mois *sous réserve du crédit d'impôt

www.presenceverte.fr

Tél. : 02 43 39 43 16  Présence Verte Mayenne Orne Sarthe

Rester chez soi en toute sécurité et en toute confiance !

Présence Verte est le partenaire de votre autonomie depuis près de 30 ans. Créée par la Mutualité Sociale Agricole, Présence Verte propose les solutions de téléassistance les mieux adaptés à votre rythme de vie.

Vous pouvez **nous contacter** :

Présence Verte Mayenne-Orne-Sarthe

30 rue Paul Ligneul 72000 LE MANS



02.43.39.43.16



contact@presenceverte-53-61-72.fr



Ouvert de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Du lundi au vendredi

<https://www.presenceverte.fr/agences/presence-verte-mayenne-orne-sarthe-le-mans/>

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT



Vous construisez...

Vous agrandissez...

Vous rénovez...

→ Votre projet est soumis à la taxe d'aménagement si votre commune l'a votée.

Prévoyez-le dans votre budget !

CONTACTS :

Pour les informations concernant les taux d'exonération et la complétude des imprimés de demande de déclarations : la mairie de la commune où se situe votre construction

Pour les modalités de calculs :

Nord Mayenne
02-43-08-24-10

Centre Mayenne
02-43-67-88-21

Sud Mayenne
02-43-09-37-70



NE PAS OUBLIER D'INFORMER LA MAIRIE dans les cas suivants :

~ **J'abandonne mon projet** : j'informe dans les plus brefs délais la mairie en déposant une demande de retrait d'autorisation, qui engendrera une annulation de la procédure de recouvrement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

~ **Je change d'adresse** : J'informe dans les meilleurs délais la mairie, le service de recouvrement des taxes d'urbanisme du secteur auquel vous êtes rattaché.

BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

~ www.service-public.fr

Courriel : ddt-sau-ds@mayenne.gouv.fr

À noter : La commune de le Housseau-Brétilles ne l'a pas mise en place afin de favoriser la venue de nouveaux habitants.



LE SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLÉE vous informe



Eau Potable :

Notre **nouveau réservoir d'eau potable** de 2 000 m³ est enfin achevé.

La mise en service a été faite en novembre 2020. Nous avons maintenant 24h de stockage d'eau potable afin de sécuriser la distribution de l'eau. Un Groupe électrogène assure, quant à lui, le maintien de l'électricité en cas de panne électrique du réseau.



En coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques sur le lotissement de Housse à Lassay les Châteaux, nous avons renouvelé la conduite et les branchements d'eau potable. Ces travaux ont été réalisés en régie par les agents du syndicat, ainsi 300 mètres de conduite diamètre 75 PVC ont été posés.

Sur la station de la fontaine rouillée, nous avons renouvelé les diffuseurs des filtres de traitement, les anciens dataient de 1990 et étaient obstrués par le fer présent en grande quantité dans les eaux des forages.

Assainissement :

Le **schéma directeur d'assainissement du réseau de Lassay-les-Châteaux** a été lancé en juin 2020. C'est l'entreprise EF Etude qui a été retenue.

La 1^{ère} étape a été de relever tout le réseau afin d'avoir une vue d'ensemble. Puis en septembre 2020, le bureau d'études a installé des débitmètres dans des endroits stratégiques afin de suivre les volumes et déterminer l'influence de la météo sur le réseau. Une deuxième campagne sera réalisée cet hiver afin de suivre l'influence des nappes d'eau souterraine sur les canalisations. Il s'en suivra un plan de travaux annuel afin d'améliorer le système d'assainissement et réduire les eaux parasites à l'entrée de la station d'épuration.

Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, nous n'avons pu épandre nos boues de station d'épuration dans les champs. En effet, par précaution et ne sachant pas si le virus pouvait perdurer dans les boues, l'Etat a interdit les épandages sans traitement. Le SIAEPAC a choisi d'envoyer une partie de ses boues en compostage. Cette technique permet d'hygiéniser les boues et ainsi détruire toutes traces du virus.



Contact / pour nous trouver :

Locaux annexe de la Mairie
18 place du 8 mai 1945
53110 Lassay-les-Châteaux
Tel : 02 43 04 67 22

Service d'urgence/astreinte :
06 22 45 39 88



LE SIVOM de la Région de Lassay vous informe

Pour l'année 2020 Le SIVOM de la région de Lassay a continué le renouvellement de son matériel qui était vieillissant.

Notre fourgonnette accusant plus de 300 000 km a été remplacée par un **véhicule neuf**.



Le **broyeur d'accotement** a également été changé, le nouveau ayant un déport plus grand, cela nous facilitera la tâche lors de la fauche des accotements.

Le SIVOM a également investi dans de nouveaux matériels. Ainsi une **benne TP de 10 tonnes de charge utile**, un débroussaillier thermique 4x4, un poste à souder, ainsi que différents outils à batterie ont été achetés. L'objectif de ces investissements est de rendre le SIVOM le plus autonome et compétent possible.





MAYENNE
communauté

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



Aides financières aux travaux d'énergie : passer à l'acte en restant vigilant.

De nombreuses aides financières sont proposées sur le marché des travaux d'économie d'énergie dans le logement et il est parfois difficile de faire la différence entre les offres réelles et les arnaques. Nous vous apportons un éclairage sur le sujet.

Travaux d'isolation des murs à 1 €, arnaque ou bonne affaire ?



Après l'isolation des combles perdus et des planchers bas pour un euro, on voit apparaître depuis plusieurs semaines, des offres d'isolation des murs à un euro. Face à ces offres commerciales, les particuliers sont partagés entre l'opportunité financière de réaliser des travaux et le doute concernant la qualité des prestations. Ce dispositif repose sur deux aides financières :

- Les **Certificats d'Économie d'Énergie** : Dans le cadre d'une obligation encadrée par l'État, certaines entreprises (fournisseurs de gaz ou d'électricité, acteurs de la grande distribution ayant des stations services, enseignes pétrolières) proposent des primes « coup de pouce » pour vous aider à réaliser des économies d'énergie. **Plus d'informations sur « <https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/vos-aides-financieres/cee>**.

- **Ma Prime Rénov'** : Il s'agit d'une nouvelle aide financière mise en place par l'État depuis le 01/01/2020. Elle est forfaitaire en fonction des travaux réalisés et versée dès leur achèvement. Depuis le 01/10/2020, le dispositif est ouvert à tous, les barèmes des primes évoluent en fonction des revenus. Ma Prime Rénov' peut financer une grande variété de travaux. **Plus d'informations sur <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>**.

Certaines entreprises s'appuient sur le cumul de ces deux dispositifs d'aides financières pour annoncer un reste à charge d'un euro pour l'isolation des murs. Attention toutefois : ce reste à charge peut évoluer si les aides financières ne sont finalement pas accordées (en fonction du niveau de revenus, de l'âge du logement, des travaux envisagés...).

Les aides Habiter Mieux Sérénité de l'Anah

Les subventions de l'Anah sont soumises à conditions de ressources. Pour connaître les modalités d'éligibilité et le montant de ces subventions, prenez contact avec l'association SOLIHA qui vous accompagne dans le montage technique et financier du projet et dont la rémunération est prise en charge par Mayenne Communauté. Vous retrouverez aussi toutes les **précisions sur le site internet de l'Anah « www.anah.fr »**

Quelques points de vigilance à connaître

Tout d'abord, depuis la fin juillet 2020 et l'entrée en vigueur de la loi n° 2020-901 du 24/07/2020, le démarchage téléphonique est interdit en matière de rénovation énergétique.

Avant toute prestation, exiger une visite technique du domicile par l'entreprise qui réalisera les travaux **et un devis** suffisamment **détaillé**. L'entreprise doit être déclarée et assurée pour les travaux mis en œuvre.

Il est conseillé de **ne pas répondre immédiatement** de manière positive **à une offre commerciale**, de **ne pas signer le même jour le devis** et surtout de **prendre le temps de réflexion**.

En cas de doute sur une entreprise, consulter le site internet de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et interroger votre antenne locale à la Cité Administrative de Laval (53063) - service CCRF - 60 rue Mac Donald.

Si vous souhaitez bénéficier de subventions, l'entreprise doit être labellisée RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) - il s'agit là d'une reconnaissance attribuée par l'État à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.

Mayenne Communauté met gratuitement à votre disposition des conseillers énergie implantés depuis longtemps sur le territoire mayennais et experts de ces questions :

- L'Association **Synergies** : 02.52.46.00.00 (nordmayenne.53@eiepd.fr)
- L'Association **Soliha** : 02.43.91.19.91 (contact.mayenne@solihha.fr)



Vous êtes actuellement nombreux à les solliciter et leur délai de réponse peut être légèrement plus long. Nous vous remercions votre compréhension !



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Au moment où nous préparons ce bulletin, la **grippe aviaire se développe assez rapidement** : les mesures ci-après expliquent les précautions à prendre afin de renforcer les mesures de biosécurité.



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- **Si vous êtes dans une commune en risque élevé**, confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- **Dans tous les cas**, exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations> (rubrique : gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N5 en Europe)

ATTENTION

Si une mortalité anormale est constatée :

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant. Contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.



Rappel :

Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.



Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel.

Vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien.

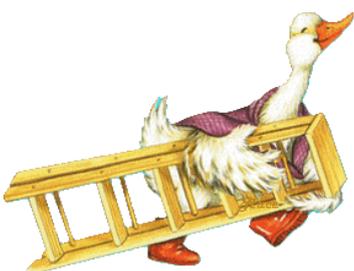
Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières.

Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres.

Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.

Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Ménage de printemps





L'actualité du Parc sur notre commune

Votre délégué Parc, un interlocuteur privilégié.

Le Parc s'organise autour de 2 instances décisionnelles : le comité syndical et le bureau syndical.

Le **comité syndical** est composé de 50 membres : 287 représentants des régions et des départements et 22 délégués des communes et villes-portes. Il se réunit 2 à 3 fois par an et vote le budget, fixe les effectifs et peut modifier les statuts. Sa composition change à chaque élection territoriale.

Le **bureau syndical** compte 15 membres issus du comité syndical dont le président et les 5 vice-présidents. Le bureau exerce les compétences déléguées par le comité. Il se réunit environ 5 à 6 fois par an. Après les élections municipales du printemps dernier, chaque conseil municipal des communes et villes-portes du Parc a désigné un délégué Parc et un suppléant, qui représenteront la commune au sein du Parc. Les 149 délégués Parc sont des maillons essentiels entre l'institution et les 90 000 habitants du territoire.

Les **délégués Parc** ont pour principales missions de :

- participer à l'émergence de projets innovants pour la préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire,
- favoriser le développement touristique et économique du territoire dans le respect des patrimoines et du paysage,
- être l'ambassadeur de sa commune auprès du Parc et porteur d'une dynamique collective,
- être le porte-parole des habitants et des élus.

Vos délégués Parc sont M. Steven BOUDIN (titulaire) et Mme Patricia DURAMÉ.

Parc naturel régional Normandie-Maine - Le chapitre - CS 80 005 - 61320 CARROUGES cédex

info@parc-normandie-maine.fr

www.parc-naturel-normandie-maine.fr



L'actualité de Polleniz

POLLENIZ 53
17 bd des Manouvriers - Zone artisanale
53810 **CHANGÉ**
Tél. 02 43 56 12 40
Fax 02 43 49 35 13
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 72
ZA de la Belle Croix
72510 **REQUEIL**
Tél. 02 43 85 28 65
Fax 02 18 46 03 99
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ 44
Parc d'activités de la Grand'haie
4 rue Sophie Germain
44119 **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**
Tél. 02 40 36 83 03
Fax 02 40 36 57 22
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ 85
Allée des Druides - BP 141
85004 **LA ROCHE-SUR-YON** Cedex 01
Tél. 02 51 47 70 61
Fax 02 51 47 70 69
polleniz85@polleniz.fr

POLLENIZ - Siège social

9 avenue du Bois l'Abbé
CS 30045
49071 **BEAUCOUZÉ** Cedex
Tél. 02 41 48 75 70
Fax 02 41 48 71 40
polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

POLLENIZ applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'économie, l'environnement et/ou la santé publique.